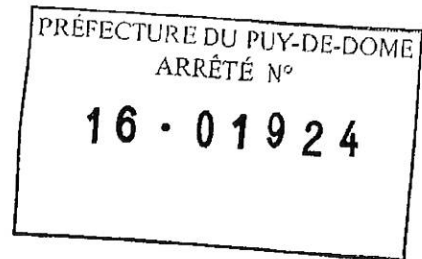




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU PUY-DE-DÔME

**ARRÊTÉ N° 2016 / PREF 63 /**

**relatif à la dissolution  
du centre de première intervention  
du Corps Départemental de  
ST-BONNET-LE-CHASTEL**

**La Préfète du Puy-de-Dôme,**  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1, R 1424-1 et R 1424-37 ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2011 relatif au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

VU les arrêtés préfectoraux du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant règlement opérationnel des SIS et classement des centres d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 23 juin 2016, autorisant la dissolution du corps départemental des sapeurs-pompiers de St-Bonnet-le-Chastel ;

**Considérant** qu'en l'absence d'effectifs suffisants le centre d'incendie et de secours de St-Bonnet-le-Chastel n'est plus opérationnel ;

**Considérant** que la proximité du centre de secours de St-Germain-l'Herm ne devrait pas engendrer de retard dans la distribution des secours ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours commandant le Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers ;

### **ARRÊTE**

**Art 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le centre de première intervention de St-Bonnet-le-Chastel est dissous.

**Art 2 :** A compter de cette date, le règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme est modifié comme suit :

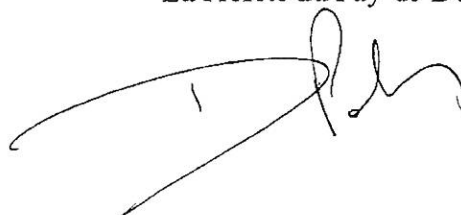
INSEE	COMMUNE	GT	CPI pouvant assurer une 1 <sup>re</sup> intervention	CS ou CSP de 1 <sup>er</sup> appel	CS ou CSP de 2 <sup>nd</sup> appel
63324	St-Bonnet-le-Chastel	E	Marsac-en-Livradois	St-Germain-l'Herm	Arlanc

**Art 3 :** Madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Ambert, Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Monsieur le Maire de St-Bonnet-le-Chastel, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**30 AOUT 2016**

La Préfète du Puy-de-Dôme,



Danièle POLVÉ-MONTMASSON